

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE

Portant intégration et nomination de Monsieur BOYABA Martin-Blaize dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques (Génie Civil).

Premier Ministre, Chef du Gouvernement,

(/I S I S:

(/u la Constitution du 8 juillet 1979;
(/u la loi n° 25/80 du 13.11.1980 portant amendement de l'article 47 de la Constitution du 8 juillet 1979;
(/u la loi n° 15/62 du 3.2.1962 portant statut général des fonctionnaires;

(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.1958 fixant le règlement sur les cadres des fonctionnaires;

(/u le décret n° 60/90 du 3.3.1960 fixant le statut commun de la catégorie A des Services Techniques de la République du Congo;

(/u le décret n° 62/130/FP du 9.5.1965 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires;

(/u le décret n° 62/195/FP du 5.7.1962 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres;

(/u le décret n° 62/197/FP du 5.7.1962 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créés par la loi n° 15/62 du 3.2.1962 portant statut général des fonctionnaires;

(/u le décret n° 62/198/FP du 5.7.1962 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat;

(/u le décret n° 62/31/FP-SE du 26.3.1963 fixant les conditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses articles 7 et 8;

(/u le décret n° 67/50/FP-SE du 24.2.1967 réglementant la prise d'effet du point de vue de la validité des notes réglementaires relatives aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements;

(/u le décret n° 74/470 du 31.12.1974 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5.7.1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires;

(/u le décret n° 72/154 du 4.4.1972 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement;

(/u le décret n° 80/644 du 28.12.1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres;

(/u le rectificatif n° 81/016 du 26.1.1981 au décret n° 80/644 du 28.12.1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres;

(/u le décret n° 81/017 du 26.1.1981 relatif aux intérêts des Membres du Gouvernement;

(/u la lettre n° 3957/MEN-DGEGC-DBB du 5.8.1982 du Directeur de l'Orientation et des Bourses transmettant le dossier

...../.....

D.B.

Populaire

L.C.F.

... de candidature constitué par l'intéressé ;

(/u le Protocole d'accord du 5.8. 1970 signé entre la République Populaire du Congo et l'U.R.S.S. ;

D É C R E T :

Article 1er : En application des dispositions combinées du décret n° 60/90 du 3.3. 1960 et du Protocole d'accord du 5.8. 1970 susvisés, Monsieur BOYABA Martin-Elaine né le 17 Septembre 1954 à Motokomba, titulaire du Diplôme de "Master of Sciences en Ingénierie Spécialité : Locomotives Diesels" obtenu à l'Institut des Ingénieurs de Chemins de Fer de Moscou (URSS) est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques (Génie Civil) et nommé au grade d'Ingénieur du Génie Civil Stagiaire, indice 710.

Article 2 : - L'intéressé est mis à la disposition du Ministère des Transports et de l'Aviation Civile.

Article 3 : - Le présent Décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JOURNAL et communiqué partout où besoin sera. /

Brazzaville, le 29 Avril 1983

PAR LE PREMIER MINISTRE,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

LE MINISTRE DU TRANSPORT
ET DE L'AVIATION CIVILE,

- COLONEL LOUIS SYLVAIN GOMA -

- HILAIRE MOUNGOU -

LE MINISTRE DES FINANCES,

- ITINI GSETOUMBA LEKOUNZOU -

LE MINISTRE DU TRAVAIL ET DE
LA PREVOYANCE SOCIALE,

- EMMANUEL GOMBA MPEKOU -

AMLIATIONS :

JORPC 1
DGTF/DEF 3
DEF/BST 1
DB 3
DCF 1
MTAC 2
DOSSIER 3
INTERESSE 1
SGCM/BC 2/